

POINT PROGRAMME

Economie : Programme d'Investissement d'Avenir Agricole (PIAA)

Lancer un Programme d'Investissement d'Avenir Agricole (PIAA) doté de 5 Milliards d'Euros pour soutenir des innovations agroécologiques, accompagner l'émergence de projets de développement rural dans les territoires (circuits-courts, coopératives, etc.) et faciliter la transmission des exploitations aux jeunes agriculteurs qui souhaitent les convertir en agriculture biologique.

L'agriculture et l'alimentation saine, c'est notre avenir à tous :

Nous proposons que la France impulse et finance un vrai plan de relance par l'agriculture, à savoir un PIAA – programme d'investissement d'avenir agricole doté de 5 Md€, programme d'intérêt général qui viendra équilibrer l'orientation très industrielle, numérique et urbaine du PIA actuel (remarque : notre PIA3 actuel est doté de 10 milliards d'Euros !)

En pratique, pour ce PIAA, il faut éviter les écueils du PIA. Aujourd'hui, une partie des financements transite par les collectivités et ne touche pas forcément son but sur les acteurs économiques des territoires. Les investisseurs institutionnels (Caisse des Dépôts et BPI France/banque de la transition écologique) peinent à financer ce type de projets diffus dans les territoires. Les grandes enveloppes de plusieurs millions d'€ n'ont pas toujours eu l'impact sur la création d'emplois en France. Il s'agit donc de garantir une attribution de tels « gros » financements uniquement vers le « diffus » - pour une gamme de petits projets de développements ruraux (plutôt que de – en particulier : - Soutenir préférentiellement des projets moins technologiques et proposant des innovations de rupture : innovations organisationnelle et sociale, et innovations dans les pratiques de culture agro-écologique les plus avancées, permettant une meilleure résilience et une attention aux services écosystémiques. Pour ce faire, désigner un pool d'experts indépendants en transition écologique, développement rural et en agro-écologie, à consulter pour la sélection des dossiers et prévoir une gouvernance robuste du PIAA. - Permettre aux acteurs ruraux et coopératives agricoles des territoires de faire émerger leurs nouveaux projets : il faut satisfaire directement les besoins de financement de l'ingénierie amont pour des projets d'agriculture pérenne et intégrée dans le territoire. Il s'agit par exemple de points de vente en circuits courts, de productions d'énergies renouvelables générant des revenus complémentaires aux recettes agricoles, de petites unités de transformation, de solutions de logistique de proximité mutualisée etc. Le financement peut aussi prendre la forme d'avances remboursables.

POINT PROGRAMME

Economie : Annulation des dettes illégitimes ou toxiques des états ou organismes publics

Les dettes illégitimes ou toxiques, résultant d'un audit des dettes, devront être annulées.

Un Audit des dettes devra-t-êtré conduit par un organisme indépendant dont le travail sera publié en intégralité en "Open DATA" dans un format ouvert et facilement exploitable.

Ceci inclus donc les données brut ainsi que les résultat de l'étude. Suite à cette étude les dettes dites comme illégitimes ou toxiques seront annulées.

Celà implique également que si le créance est détenue par l'état Français ou un organisme publique celle-ci sera effacées. Si à l'inverse, l'état français ou un organisme publique détient une telle dette, les remboursements seront stoppés.